

# L'affaire Belliraj n'est pas encore close

Sa défense et la famille du D<sup>r</sup> Wybran ne veulent pas que le parquet clôture le dossier.

## IMBROGLIO

Victime et suspect qui réclament que l'on ne ferme pas le dossier alors que le parquet requiert un non-lieu: c'est la situation du dossier Abdelkader Belliraj, Belgo-Marocain incarcéré au Maroc depuis 2008. Il y a été condamné à la perpétuité pour terrorisme et six assassinats en Belgique. Il les a reconnus - car il a été torturé, dit sa famille - avant de se rétracter.

Quatre des assassinats sont politiques. Le 29 mars 1989, le recteur saoudien de la grande mosquée de Bruxelles et son secrétaire sont abattus. Deux mois plus tard, c'est au tour d'un employé de l'ambassade d'Arabie Saoudite, qui aurait été confondu avec un diplomate. Le 3 octobre 1989, c'est le D<sup>r</sup> Joseph Wybran, prési-

dent du Comité de coordination des organisations juives de Belgique, qui est tué sur le parking de l'hôpital Erasme à Anderlecht. Aucun lien n'est alors établi entre ces affaires, pas plus qu'avec les assassinats en 1988 d'un herboriste de Saint-Gilles, dont on disait qu'il était juif et un homosexuel tué à Braine-le-Château, présumé juif, dont il se disait qu'il achetait les faveurs sexuelles de Marocains.

### Aveux crédibles ?

Détenu au Maroc, Belliraj y a reconnu ces assassinats. Il a affirmé qu'il travaillait pour le groupe Abou Nidal. Ce groupe terroriste palestinien avait deux cibles: Israël et l'Arabie Saoudite qui finançait son rival, l'OLP.

Il est revenu sur ses aveux. Mais, pour M<sup>me</sup> Michèle Hirsch, qui défend les intérêts de M<sup>me</sup> Wybran et le CCOJB, ils sont crédibles. A la lecture du dossier marocain, qui reprend les dossiers belges, l'avocate a relevé des éléments qui ne pouvaient être connus que de l'auteur.

Son analyse n'est pas partagée par le procureur fédéral, qui, à la lecture du

dossier, estime qu'il n'y a pas de charges suffisantes. Il requiert le non-lieu. L'affaire devait être examinée, hier, par la chambre du conseil. Il y a eu report.

Pour M<sup>me</sup> Hirsch, dont la constitution de partie civile n'a pas été retenue, cette position est inacceptable: "Je ne demande pas qu'il soit rejugé: il a été condamné au Maroc. Y a-t-il une raison d'Etat? Il a été informateur de la Sûreté. Savait-elle qu'il avait assassiné quand elle l'avait engagé comme informateur? Il faut que l'on reconnaisse que l'on a trouvé l'assassin du D<sup>r</sup> Wybran."

M<sup>me</sup> Vincent Lurquin, avocat de Belliraj, souhaite aussi que l'on ne referme pas le dossier ici. Pour d'autres motifs. "Il est Belge. Il n'a pas pu se défendre au Maroc. Personne ne conteste que les aveux ont été extorqués sous la torture. Les enquêteurs belges n'ont pu poser aucune question au Maroc. Le parquet fédéral ne voit rien contre lui." Mais difficile d'envisager un procès ici contre quelqu'un que le ministère public estime innocent. D'autant que le Maroc n'est pas prêt à donner Belliraj à la Belgique...

J. La.



**ABDELKADER BELLIRAJ**

Détenu au Maroc, il y a reconnu, avant de se rétracter, six assassinats en Belgique.